



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



La Revue **G**ouvernance *et* **D**éveloppement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Économique

Universitaire

Environnementales

Territoriale

Genre Hospitalière

Territoriale

Politique

Numéro juin 2026

**Revue du Programme Thématique de Recherche (PTR)
Gouvernance et Développement**

Indexations et référencements



HAL



INTERNATIONAL
STANDARD
SERIAL
NUMBER
INTERNATIONAL CENTRE

Impact Factor. SJIF 2025 : 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos États. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (**BURKINA FASO**)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web: www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou KAMAGATE (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, (Éthique, Philosophie Politique et sociale).
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou , Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Bioéthique et Philosophie de la technique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (Éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
9. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
10. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
11. **N'guessan Séraphin BOHOUSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
12. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
13. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
14. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
15. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
16. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Éthique -Technique-Société
17. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
18. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
19. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
20. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
21. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
22. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
23. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
24. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
25. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
26. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
27. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
28. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
29. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
30. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
31. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
32. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
33. **Messan Litinmé Molley KOFFI**, MC, Université de Lomé, Lettres modernes
34. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
35. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
36. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
37. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
38. **Bilakani TONYEME**, PT, Université de Lomé, Philosophie et Éducation
39. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
40. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
41. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
42. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
43. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
44. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principal :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI: landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI: jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale :

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH: tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

TAKI Affoué Valéry-Aimée: takiamee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale ;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique) ;
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique ;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine) ;
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BI ELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation ;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine ;
12. **DANDONUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine) ;
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes ;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain) ;
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine) ;
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amino Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé ;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/ Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication ;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38^{ème} session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com)). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit : nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2^{de} éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs) ; Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

FORMATION À DISTANCE D'ENSEIGNANTS OUEST AFRICAINS À LA LUMIÈRE DU CONSTRUCTIVISME COGNITIF DE J. PIAGET

SANÉ Mamadou Vieux Lamine 13-22

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INCIDENCE DU PALUDISME AUTOUR DE L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE TAABO

ZOHORE Gazalo Rosalie ; KOUAKOU Kouassi Serge ; ALLA Kouadio Augustin 23-33

DE L'ESTHÉTIQUE URBAINE À LA MARGINALITÉ SOCIALE : DÉGUERPISEMENTS ET ÉMERGENCE DES INFORMALITÉS GRISSES À GONZAGUEVILLE DANS LE PÉRIURBAIN DE PORT-BOUËT (ABIDJAN)

ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon ; AKPO Franck Armel 34-47

MÉDIATIONS ANCESTRALES ET RELIGIEUSES POUR UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET DURABLE EN AFRIQUE

ANZIAN Mlan Kouakou Pierre 48-57

MODÉLISATION SPATIO-TEMPORELLE DE L'ÉVOLUTION D'OCCUPATION DES TERRES DANS LA PROVINCE DU TUY, BURKINA FASO

Nongb-Sanga Adeline KOMBASSERE ; Blaise OUÉDRAOGO ; Assonsi SOMA 58-70

LA POLITIQUE COLONIALE FRANÇAISE : SON IDÉOLOGIE ET SES CONTRASTES DANS LA GOUVERNANCE FAUNIQUE EN HAUTE-VOLTA (1923-1960)

HIEN Sourbar Justin Wenceslas ; Moussa ZABSONRE 71-81

GOUVERNANCE PÉNALE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LE CONDAMNÉ À MORT DE JEAN GENET : VERS UNE CONTRE-GOUVERNANCE POÉTIQUE

KOPOIN Kopoin François 82-89

IMPÉRATIFS POLITIQUES ET ÉDUCATION POLITICO-CITOYENNE : DU CYNISME À LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

Kinimo Bienvenu Lagloire N'ZI 90-99

ÉVALUATION DES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE L'ÉCOSYSTÈME MANGROVE DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE DE UFOYAAL KASSA-BANDIAL (SÉNÉGAL)

SOW El Hadji 100-113

MUTATION DE LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE DE L'EAU À UNE HYDRO-DIPLOMATIE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL

Coura KANE 114-125

DYNAMIQUES SÉCURITAIRES DANS LES QUARTIERS SOUS-INTÉGRÉS DU SIXIÈME ARRONDISSEMENT DE LIBREVILLE (GABON) : ENTRE MENACES MULTIFORMES ET INSUFFISANCES INSTITUTIONNELLES

BIDJOULI Lola Richard ; NDONG BEKA II Poliny 126-142

CONFLITS AGRICULTEURS-ÉLEVEURS, LOGIQUES SOCIALES ET MODES DE RÉGULATION EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DES VILLAGES DE NAMBONKAHA (FERKESSÉDOUGOU) ET NIANDÉGUÉ (BOUNA)

PARIGASSORI Siméon SORO 143-153

LES MOTOS-TRICYCLES DANS LA GESTION DE CRISE DE MOBILITÉ DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : CAS D'ABOBO-BOCABO (ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE)

DAGNOGO Mamadou ; KAMAGATE Sanaliou 154-164

ACCÈS À L'EAU POTABLE ET RISQUE DE MALADIES HYDRIQUES DANS LES COMMUNES D'ABOBO, YOPOUGON ET KOUMASSI (CÔTE D'IVOIRE)

SEKA Séka Ghislain ; YAMIAN Brou Becket Stanislas ; SEKA Ayé Gnanqui Parfait 165-174

LES VILLES PRÉCOLONIALES DE CÔTE D'IVOIRE ENTRE MARGINALISATION COLONIALE ET INTÉGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES CONTEMPORAINES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN : CAS DE BONDOUKOU

Kouadio Joseph KRA ; Ouattara Bourahima FROUMAN ; Adou François KOUADIO 175-188

LE TOTALITARISME OU LA FIN DE L'ÉTHIQUE POLITIQUE Soumaïla COULIBALY	189-197
LE DÉTERMINISME, FONDEMENT DE L'OPTIMISME LEIBNIZIEN Fofana Falikou	198-208
LES LANGUES IVOIRIENNES COMME MÉDIATION PÉDAGOGIQUE : ÉTUDE DES PERCEPTIONS DES ENSEIGNANTS ET PARENTS D'ÉLÈVES DU PRIMAIRE Kouame Marie Christelle Épouse EHOUE	209-216
LA RÉGIE ABIDJAN NIGER (RAN) FACE AU DÉFIS DU PERSONNEL QUALIFIÉ (1960-1980) OUATTARA Kacoumani Mesmer ; KAPIEU Kando Romaric	217-227
DYNAMIQUE URBAINE CONTRASTÉE À SAN PEDRO : EXEMPLE DE DIGBOUÉ-VILLAGE ET PONT DIGBOUÉ Djénan Marie Angèle KARAMOKO-YEGBE ; Chilé Nadège YAPO épouse KOUAKOU ; Kouassi Théophile KRAMO	228-238
POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES ET VALORISATION DU SEL AU SÉNÉGAL : UNE LECTURE COMPARATIVE DES DISPOSITIFS DE PLANIFICATION DANS LE SINE-SALOUM SY Karalan	239-247
UNE INFLUENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES INTERSTICES DE L'ACTION PUBLIQUE : LEÇONS APPRISSES DE L'EXPÉRIENCE DE LA POSCEAS Sambou NDIAYE	248-258
DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT NOMMÉ SUR LE TAS À L'ADMINISTRATEUR DES LYCÉES ET COLLÈGES FORMÉ : EXPÉRIENCES VÉCUES ET LEÇONS APPRISSES OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald	259-270
GOVERNANCE PARTICIPATIVE ET CONFLITS D'USAGE DE L'EAU DANS LES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS : ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU BARRAGE HYDROAGRICOLE DE SOLOMOUGOU (NORD CÔTE D'IVOIRE) YÉO Namè Hassan ; KOUAKOU Guy Éric Anicet Quassy	271-281
LES MIGRATIONS PEULHS-YARSÉ ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE DANS LA CORNE-OUEST DU TOGO DE 1900 À 1990 LALLE Mani ; NADINGA Jean	282-292
LA RÉSILIENCE DES CONTES IVOIRIENS À L'ÉPREUVE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE : ENTRE PERMANENCE DES VALEURS ET RECONFIGURATION INTERMÉDIAIRE COULIBALY Kounadi	293-302
LA GESTION DES DÉCHETS LIQUIDES FACE À L'EXTENSION URBAINE À SIKENSI KOUAME N'Guessan Marie Mireille	303-311
CRISE RÉPUTATIONNELLE DU MCLU ET TRIBUNAL MÉDIATIQUE : DYNAMIQUE DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE EN CÔTE D'IVOIRE YAO Kouakou Guillaume	312-320
ARCHITECTE-URBANISTE « DÉVELOPPEUR » ET « CONSTRUCTEUR » : PISTES DE RÉFLEXION POUR UNE FORMATION ENDOGÈNE EN ARCHITECTURE ET URBANISME EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE Pougwendé Léandre GUIGMA ; Mahounami Solange KPOGBEMABOU	321-330
DIGITALISATION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE YOPOUGON (SUD DE LA CÔTE D'IVOIRE) BOSSON Koffi Bertin ; KOFFI Yao Julien	331-339
PÉRIURBANISATION ET RECOMPOSITION DES STRATÉGIES D'ACTEURS AGRICOLES À ANGAMBLÉ-KONANKRO (PÉRIPHÉRIE OUEST DE BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE) KOUAKOU Bah ; YÉO Siriki	340-349

BÄNGR-WEOOGO, UN PARC DE DÉCOUVERTE POUR QUELS BESOINS URBAINS ? Karambiri Sheila Médinaa ; Gansaonré Raogo Noël ; SODORÉ Abdoul Azisec	350-360
CONDUITES SUICIDAIRES CHEZ DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À DALOA ESSOH Lohoues Olivier ; DALOUGOU Gbalawoulou Dali ; N'GUESSAN Kouadio Raymond ; SOYIZOU Akofa Murielle Ange Myriam	361-371
LE JEU DES MÉDIAS DANS LA GOUVERNANCE PUBLIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DU GROUPE FRATERNITÉ MATIN Michelle TOPÉ GUEU ; Monvaly Badara TOURÉ	372-380
AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET PRESSION URBAINE À DAKAR : LE CAS DES PÉRIMÈTRES MARAICHERS DE LENDENG SÈNE Abibe	381-389
UTILISATION DES SERVICES DE SOINS DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESPC) DANS LA VILLE DE BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE) KONE TANYO Boniface	390-400
LA GLOBALISATION ET SES DÉFIS ÉTHIQUES EN AFRIQUE Agoussi Alphonse MOGUÉ ; Kouadio Antoine ADOU	401-409
EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE (EMA) ET SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE AU BURKINA FASO OUEDRAOGO Alizèta	410-420
QUAND LES ÉCRANS ÉCLIPSENT LES CŒURS : IMPACT DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE SUR LA QUALITÉ DES INTERACTIONS HUMAINES ET FAMILIALES DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE KOFFI Hamanys Broux De Ismaël	421-429
PENSER LES CRISES EXISTENTIELLES CONTEMPORAINES : ENTRE ANGOISSE HEIDEGGÉRIENNE ET RESPONSABILITÉ LEVINASSIENNE TAKI Affoué Valery-Aimée	430-441
INCIVILITÉS DISCURSIVES DANS LA RÉGION DU PORO : ANALYSE DES ÉNONCÉS ET FONCTIONS DANS LES INTERACTIONS LINGUISTIQUES KOFFI Niangoran Germain ; ZADI Esther Gisèle Epse GOUAMENE	442-452
LA PRODUCTION DE L'ESPACE PÉRIURBAIN DE DALOA : ENTRE INFORMALITÉ ET PRÉCARISATION ELEAZARUS Atsé Laudose Miguel ; GOUAMENE Dider-Charles ; KONATE Tchilogneri	453-466
LE DIEMA DE KPANA (TOGO) À L'ÉPREUVE DES POUVOIRS COLONIAUX ALLEMAND ET FRANÇAIS DU XVII^e SIÈCLE A 1921 DANDONOUGBO Nanbidou, LAGBEMA Sougile-Noma	467-477
L'ESPAGNE ET LA DYNAMIQUE DE SES TROIS CRISES KONAN Kouadio Stéphane-Yannick	478-485
OCCUPATION ILLÉGALE ET CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES : UNE LECTURE A PARTIR DE LA THÉORIE DE L'ACCÈS DU CAS DU PARC NATIONAL DU MONT PEKO EN CÔTE D'IVOIRE TOUKPO Oscar Guy Sical, TARROUTH Honnéo Gabin, ADOU Koffi Seï	486-494
LES IMPLICATIONS DU SECTEUR MUSICAL DANS LA GOUVERNANCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN CÔTE D'IVOIRE ATTOUNGBRE Kouadio Félix	495-505
ALIMENTATION DE L'HIPPOPOTAME AMPHIBIE (HIPPOPOTAMUS AMPHIBIUS LENNAEUS, 1758) DANS LA ZONE DE LA MARE DE KOUMBELOTI EN PAYS ANOUFO AU NORD-TOGO IDRISSA Sahada, ALASSANE Abdourazakou, SIKBAGOU Kankpénangue	506-518

CRISE RÉPUTATIONNELLE DU MCLU⁷⁶ ET TRIBUNAL MÉDIATIQUE : DYNAMIQUE DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

YAO Kouakou Guillaume

Maître-Assistant, Département des Sciences du Langage et de la Communication
Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
Email : yaoguillaume947@gmail.com

Soumission : 17/03/2026 Instruction : 01/04/26 Publication : 15/06/2026

Résumé

La crise foncière en Côte d'Ivoire constitue un enjeu majeur de gouvernance publique et de légitimité institutionnelle. Dans un contexte marqué par de nombreux litiges fonciers et une « guerre » des récits en ligne, la réputation du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU), principal régulateur du foncier, est fortement exposée au tribunal médiatique numérique. La présente étude vise à analyser principalement les mécanismes communicationnels et discursifs mobilisés par le MCLU pour gérer sa réputation institutionnelle dans l'espace public numérique, face aux logiques de jugement et de contestation. L'étude tente de répondre à la question centrale : comment le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme construit, défend et ajuste-t-il sa réputation institutionnelle dans l'espace public numérique ivoirien face aux controverses foncières ? Afin de répondre à cette interrogation, la recherche s'appuie sur la théorie de l'attribution de Fritz Heider et la théorie de l'agir communicationnel de Jürgen Habermas. Sur le plan méthodologique, elle mobilise une approche mixte fondée sur la netnographie et l'analyse de contenu des publications et commentaires issus de Facebook et YouTube autour de trois crises foncières médiatisées en 2025. Les résultats montrent que la communication du MCLU repose principalement sur un cadrage juridico-administratif et une logique informationnelle descendante. Toutefois, cette stratégie se heurte aux dynamiques participatives de l'espace public numérique, où les internautes produisent des jugements et accusations contribuant à un tribunal médiatique reconfigurant la légitimité et le pouvoir symbolique de l'institution.

Mots-clés : Réputation institutionnelle, Espace public numérique, Tribunal médiatique, MCLU, Gouvernance foncière

REPUTATIONAL CRISIS OF THE MCLU⁷⁷ AND MEDIA TRIBUNAL: DYNAMICS OF THE DIGITAL PUBLIC SPACE IN IVORY COAST

Abstract

The land crisis in Ivory Coast constitutes a major issue of public governance and institutional legitimacy. In a context marked by numerous land disputes and an online "war" of stories, the reputation of the Ministry of Construction, Housing and Urban Planning (MCLU), the main land regulator, is highly exposed to the digital media court. The present study aims to mainly analyze the communicational and discursive mechanisms mobilized by the MCLU to manage its institutional reputation in the digital public space, in the face of logics of judgment and contestation. The study attempts to answer the central question: how does the Ministry of Construction, Housing and Urban Planning (MCLU) build, defend and adjust its institutional reputation in the Ivorian digital public space in the face of land controversies? In order to answer this question, the research draws on Fritz Heider's theory of attribution and Jürgen Habermas' theory of communicative action. On a methodological level, it mobilizes a mixed approach based on netnography and content analysis of publications and comments from Facebook and YouTube around three publicized land crises in 2025. The results show that the MCLU's communication is mainly based on a legal-administrative framework and a top-down informational logic. However, this strategy comes up against the participatory dynamics of the digital public space, where Internet users produce judgments and accusations contributing to a media tribunal reconfiguring the legitimacy and symbolic power of the institution.

Keywords: Institutional reputational crisis, Digital public sphere, Media tribunal, MCLU, Land governance.

Introduction

Le foncier est devenu depuis quelques années un champ de bataille silencieux en Côte d'Ivoire. Des propriétaires légitimes, des acquéreurs, des collectivités territoriales et le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) s'affrontent quasi-quotidiennement pour des questions d'expropriations.

⁷⁶ Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

⁷⁷ Ministry of Construction, Housing and Urban Planning

Cette crise foncière se présente désormais comme un enjeu majeur de stabilité sociale, de cohésion nationale et de légitimité institutionnelle. Avec la montée en puissance des médias socio-numériques, la crise ne se joue plus seulement dans les arènes traditionnelles telles que les tribunaux et les instances coutumières, mais s'étend désormais à l'espace public en ligne, où se construit et se dispute la légitimité des acteurs. Comme le souligne J. Habermas (1992), l'espace public est un lieu de formation de l'opinion. Mais dans le contexte ivoirien, il est devenu un espace de « guerre des opinions », amplifié par des logiques de viralité. Dans cette nouvelle dynamique communicationnelle, la réputation institutionnelle du MCLU perçue comme « le reflet de la manière dont le public (on parle aussi des parties prenantes) d'une entreprise perçoit celle-ci, tant dans le domaine de ses valeurs sociales et économiques que dans la performance commerciale et technique » (P. Morel, 2012, p.46) se trouve exposée à la désinformation et la polarisation. Ainsi, le MCLU se voit contraint de gérer non seulement les enjeux juridiques et politiques, mais aussi son image et sa réputation perçues dans un espace médiatique fragmenté. Dans ce contexte, les réseaux socio-numériques deviennent un « tribunal médiatique » où l'émotion, l'opinion et la rumeur s'entrelacent pour produire des jugements publics instantanés. Par le concept de tribunal médiatique, nous entendons « le jugement de l'opinion publique sur les actions ou les comportements de certaines personnes, souvent à travers les médias » (M. A. Darar, 2023). Ce tribunal qui n'a aucun fondement juridique se manifeste sous la forme de controverses, de débats ou de campagnes de communication visant à influencer l'opinion publique. Autrement dit, ce tribunal « décide de qui est coupable aux yeux du monde, avant même que la justice ne fasse son travail » (M. A. Darar, 2023). Le Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation (CDJM, 2021) soutient à cet effet que « plus que la recherche de la vérité, celle de l'audience conduit à l'obsession du « *name and shame* », à la désignation et à la vindicte plus qu'à la mesure, à la mécanique de la délation plus qu'à la construction d'un argumentaire ». Selon cette affirmation, dans le tribunal médiatique, la logique d'audience supplante l'exigence de vérité en transformant l'information en spectacle de dénonciation.

Dans le cadre de la crise foncière, le choix des espaces en ligne pour la confrontation des opinions semble justifié, car selon A. B. N'Goran et A. F. Kacou (2021, p.165) « les Ivoiriens prennent de plus en plus pour source d'information les réseaux sociaux, parce qu'ils doutent des informations que leur livrent les mass-médias ». Dans la même optique que les auteurs précédents, R.G. Blé (2009, p.196) soutient que « si au début des années 90, des journalistes ont contribué à la naissance du multipartisme et de la pluralité des opinions, on note aujourd'hui, de manière nette, qu'ils ne brillent plus particulièrement par leur sens civique, ni par l'obligation déontologique, ni éthique, mais plutôt par leur degré de militance idéologique ». Selon l'auteur, les médias ivoiriens ont déserté le terrain de l'information au profit des commentaires et éditoriaux partisans. Cela a, pour conséquences, des rédactions saccadées. Dans ces conditions, les Ivoiriens, en quête d'une information crédible, investissent les médias socio-numériques comme des arènes d'expression et de contestation, au sein desquelles ils participent activement à la construction et à l'évaluation des discours publics. Dans le cas de la crise foncière, ces médias numériques permettent d'intéresser les utilisateurs aux risques et aux dispositifs de gestion des litiges fonciers et de les alarmer autour des menaces imminentes ou suspendues. Dans un contexte marqué par la défiance des citoyens envers les institutions publiques, « la manière dont les autorités gèrent la communication de crise peut avoir un impact significatif sur la confiance numérique des citoyens » (S.C.G. Yéo, 2025, p.604). Dans la logique de Yéo (2025), la présente étude tente de répondre aux questions suivantes : comment le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) construit, défend et ajuste-t-il sa réputation institutionnelle dans l'espace public numérique ivoirien face aux controverses foncières ? Dans quelle mesure le tribunal médiatique numérique reconfigure-t-il les logiques de légitimité et de pouvoir symbolique du MCLU dans le contexte des crises foncières en Côte d'Ivoire ?

Comme objectifs, l'étude se propose d'analyser, d'une part, les mécanismes communicationnels et discursifs mobilisés par le MCLU pour gérer sa réputation institutionnelle dans l'espace public numérique, face aux logiques de jugement et de contestation. D'autre part, la recherche envisage d'examiner les processus par lesquels les interactions et les discours au sein du tribunal médiatique numérique reconfigurent les logiques de légitimité et de pouvoir symbolique du MCLU dans le contexte des crises foncières. L'étude est articulée autour de trois points : un cadre théorique et méthodologique, les résultats et la discussion des résultats.

1. Ancrage théorique et méthodologique

1.1 Postulat théorique

D'un point de vue théorique, la présente étude s'inscrit dans un double ancrage théorique : les théories de l'attribution, issues de la psychologie sociale et la théorie de l'agir communicationnel développée par Jürgen Habermas.

La théorie de l'attribution, définie comme « un processus par lequel l'individu justifie la cause d'un événement, d'une action ou d'une occurrence » (P. Pansu et P. Sarrazin, 2019, p.237) constitue aujourd'hui l'un des objets majeurs de la psychologie sociale. Elle trouve ses fondements dans les travaux de Fritz Heider, notamment à travers son ouvrage intitulé *The Psychology of Interpersonal Relations* (1958), qui a posé les bases de l'analyse des mécanismes explicatifs mobilisés par les individus face aux situations sociales. À travers cette théorie, Fritz Heider tente de montrer comment les individus cherchent à expliquer de façon aussi valide que possible les comportements et événements qu'ils observent dans leur environnement social. Dans le contexte des crises, la théorie de l'attribution postule que les gens cherchent à attribuer des causes aux événements. Ils évaluent la responsabilité de l'organisation dans la crise et la probabilité de son évitement. Dans le cadre de la crise foncière, la guerre des opinions ou la bataille des récits sur les espaces publics numériques visent à attribuer des responsabilités à des acteurs de la crise que sont le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, les chefs traditionnels, la justice et des acquéreurs. Dans ce contexte, les accusations et jugements portés principalement contre le MCLU influencent la perception de sa légitimité et de son pouvoir symbolique. Autrement dit, les représentations sociales que suscite le tribunal médiatique ont une répercussion sur l'efficacité de la gestion de la crise.

Outre la théorie de l'attribution, la théorie de l'agir communicationnel de Jürgen Habermas offre un cadre opérationnel pour analyser la manière dont le Ministère de la construction du Logement et de l'Urbanisme gère sa communication de crise dans l'espace public numérique en fonction de la perception de responsabilité. En effet, dans ces travaux sur l'espace public paru en 1962, Habermas analyse d'un point de vue sociologique « *le processus au cours duquel le public constitué par les individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État* » (Habermas, 1962, p.61). Selon cet auteur, l'espace public met en œuvre une communication entre des personnes privées, qui vont se constituer en tant que publics. La théorie de l'agir communicationnel met en évidence la centralité du langage et des interactions discursives dans la construction du consensus et de la légitimité sociale. À ce propos, Dacheux (2008, p.3) soutient que « *l'espace public n'est donc pas le lieu où se développe un débat public permettant la formation d'une opinion publique, mais le lieu de la publicisation du résultat de l'agrégation des opinions individuelles* ». De l'avis de Dacheux, l'espace public consiste à rendre publiques les opinions des individus. Dans le contexte de la crise foncière, les réseaux socionumériques constituent un espace public où se confrontent rationalité communicationnelle et rationalité stratégique.

L'agir communicationnel, fondé sur la recherche de compréhension mutuelle à travers l'argumentation rationnelle, est souvent perturbé par des logiques manipulatoires, des récits émotionnels et des discours polarisants qui relèvent de l'agir stratégique. Ainsi, l'espace numérique devient un « tribunal médiatique » où s'affrontent d'une part le MCLU cherchant à restaurer sa réputation et sa légitimité, et d'autre part les citoyens, associations et cyberactivistes mobilisant le registre de l'opinion, de l'indignation et de la dénonciation. L'application de la théorie de l'agir communicationnel dans la présente étude permet de mettre en lumière les conditions de possibilité d'un échange rationnel entre acteurs, mais aussi l'instrumentalisation de la communication par la guerre des opinions et la circulation virale de récits.

1.2 Méthodologie

D'un point de vue méthodologique, cette étude s'inscrit dans une démarche mixte combinant approches qualitative et quantitative. La collecte des données repose principalement sur la netnographie ou ethnographie numérique, méthode permettant d'analyser les interactions et les pratiques des publics dans les environnements numériques tels que les plateformes et les médias socionumériques (Brahim et al., 2025). Cette approche vise à examiner la gestion numérique de la crise foncière en Côte d'Ivoire à travers les contenus publiés sur Facebook et YouTube ainsi que les réactions des e-publics, dans une posture d'observation non participante. Le corpus d'analyse porte sur trois crises foncières médiatisées en 2025 : Djoborobé 1 et 2, Bessikoi et Akoupé-Zeudji. Les données ont été collectées sur une période de dix mois (janvier-octobre 2025) selon une démarche autonetnographique fondée sur l'observation et la prise de notes réflexive (Hine, 2017). Deux niveaux d'unités ont été retenus : les unités de publication et les unités interactionnelles. Le corpus comprend 30 publications (15 sur Facebook et 15 sur YouTube) sélectionnées à partir de mots-clés liés au foncier et aux acteurs impliqués dans les litiges. Par ailleurs, 300 commentaires ont été initialement sélectionnés selon un échantillonnage raisonné fondé sur des critères axiologiques, émotionnels et représentationnels. Après filtrage éthique et exclusion des contenus injurieux ou non pertinents, 248 commentaires ont été retenus pour l'analyse. Comme méthode d'analyse des données, l'étude mobilise l'analyse critique appliquée aux relations publiques (A. Cattelani, 2022) et l'analyse de contenu. L'utilisation de ces approches vise à comprendre la construction des récits numériques, les logiques d'accusation symbolique, la perception de la crise, la configuration des relations et des pouvoirs entre le MCLU et les citoyens.

2. Résultats

2.1 Gestion réactive et juridico-administrative de la réputation institutionnelle du MCLU

L'analyse du corpus montre que le Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme adopte une stratégie réactive sur les espaces publics numériques face aux controverses foncières. En effet, les prises de parole de l'organisation observées (communiqué de presse, débats à la télévision, conférences de presse) interviennent majoritairement après l'émergence des contestations citoyennes dans l'espace public numérique. L'analyse des discours de l'institution met en évidence un cadrage juridico-administratif utilisé par le MCLU pour défendre sa réputation. À travers ce cadre, le MCLU apparaît comme une organisation qui construit sa crédibilité publique sur des normes administratives et la conformité aux textes. Pour preuve, observons les propos suivants : « *les arrêtés de concession définitive (Acd) délivrés l'ont été conformément à la procédure domaniale, aux arrêts susdits ou aux décisions spécifiques rendues par l'autorité judiciaire concernant cette affaire* » (<https://www.fratmat.info/article/2631557/societe/cocodyconflit-foncier-a-bessikoi-les-precisions-du-ministere-de-la-construction>) « *les arrêtés de concession délivrés l'ont été conformément à la procédure domaniale et aux décisions judiciaires en vigueur* » (<https://www.koaci.com/article/2025/02/12/cote-divoire/societe/cote-divoire-litige-foncier-du-lotissement-bessikoi-tout-savoir-sur-ce-confli>).

Sur l'ensemble des publications constituant le corpus, 17 soit 56.66% mettent en évidence une construction de la légitimité par une procédure juridique et des normes administratives. Les indicateurs du cadrage juridico-administratifs sont « procédure domaniale », « arrêts », « décisions judiciaires », « Cour suprême », « ACD ».

2.2 Logique informationnelle descendante et responsabilisation du public : prudence et transfert du risque

Face à la polarisation discursive et la forte médiatisation des accusations en ligne, le MCLU s'inscrit dans une logique informationnelle descendante. Cette logique est caractérisée par une diffusion de communiqués de presse, de clarifications officielles et des rappels réglementaires. Les interactions directes sur des espaces numériques avec les e-publics sont moins privilégiées. Dans sa posture communicationnelle, l'organisation ajuste sa réputation par un cadrage rhétorique de responsabilisation des usagers ou acquéreurs et de transfert de risque. L'analyse du corpus montre une forte prédominance du cadrage discursif de responsabilisation (21 publications, soit 70%). À travers ce cadrage, le MCLU adopte une posture de déni ou de contre-attaque en mettant en cause les acteurs individuels tels que les acquéreurs ou détenteurs au détriment d'une interrogation structurelle sur la gouvernance foncière. Les principaux indicateurs discursifs de la posture adoptée sont : « mise en accusation nominative », « acquisition illégale », « prudence citoyenne », « achat frauduleux », « à ses risques », « se dit propriétaire », « affirme détenir un ACD ».

2.3. Tribunal médiatique numérique : un espace de jugement et de sanction réputationnelle

L'analyse des commentaires sélectionnés dans le cadre de l'étude révèle l'émergence du tribunal médiatique numérique structuré principalement autour de Facebook. Dans ce tribunal, les internautes produisent des récits, des témoignages, des accusations publiques à l'encontre du MCLU. Dans ce contexte, les citoyens s'érigent en juges de la légitimité institutionnelle, évaluant l'action du MCLU non seulement à l'aune de la légalité, mais aussi en fonction de critères de justice sociale, de transparence et d'équité perçue. Dans 59 % des commentaires, le jugement porte sur la culpabilité individuelle et la demande de sanction immédiate. Les unités lexicales suivantes traduisent ce jugement : « faux et usage de faux » ; « faussaire » ; « fraude » ; « anarque » ; « criminel » ; « magouille » ; « punir » ; « arrêter » ; « juger », etc. En outre, 21% des commentaires opèrent une sanction réputationnelle directe du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, accusé de complicité et de favoritisme. Ces avis remettent en cause la légitimité symbolique de l'État foncier. Ils sont traduits par les unités lexicales suivantes : « complicité » ; « favoritisme » ; « panier à crabe » ; « laxisme » ; « protecteur des mafias » ; « silence ».

3. Discussion

3.1. Approches de protection de la réputation institutionnelle : entre compliance et légitimité communicationnelle

Face aux nombreuses controverses liées à la gestion du foncier, le MCLU privilégie une approche fondée sur la compliance plutôt que sur une légitimité communicationnelle pour construire ou défendre sa réputation. Par compliance, l'on entend « un processus par lequel les acteurs [...] insèrent leurs actions dans une démarche de conformité aux règles de toute nature, externes (supra-étatiques, étatiques, locales, professionnelles, coutumières etc.) et internes à l'entreprise, et d'éthique, en vue de prévenir les risques liés aux violations de ces règles et de moraliser les pratiques dans le système [...] » (O. Debat, 2016, p.547).

Selon l'auteur, la notion de compliance repose sur une dualité de fonctions : la conformité et l'éthique. La conformité conduit à l'objectivité en tant qu'ensemble de procédés destinés à vérifier l'adéquation de situations données avec la règle de droit (idem). La promotion de l'éthique, quant à elle, aboutit à la subjectivité, ce qui renvoie à une démarche éthique des acteurs de l'entreprise. Dans le cadre de la défense de sa réputation, le MCLU insiste sur la conformité dans l'ordre externe et l'éthique dans l'ordre interne. Le choix de la conformité l'intègre pleinement dans le champ juridico-administratif avec pour objectif la normalisation des comportements. Cette stratégie s'inscrit dans une conception classique de l'autorité publique, où la conformité aux textes réglementaires est perçue comme suffisante pour garantir la crédibilité institutionnelle. Cependant, dans l'espace public numérique, cette logique apparaît inopérante. B. Rosoor soutient cette idée lorsqu'il affirme que « l'arme juridique est souvent employée par les dirigeants d'entreprise qui pensent pouvoir transposer un fonctionnement de la « vraie vie » à l'Internet » (2012, p.76). Pour l'auteur, croire que la gestion d'une crise dans l'espace physique est identique à l'espace numérique est une erreur. Dans une perspective globale de gestion de sa réputation, le MCLU « doit être capable de distinguer les différents espaces du débat public et de les gérer individuellement selon leurs règles propres tout en gardant à l'esprit que c'est l'agrégation de l'ensemble des perceptions qui se manifestent sur les différents espaces qui, in fine, fera les bonnes et les mauvaises réputations » (D. Danet, 2011, p.109). De fait, il doit agir sur l'ensemble des espaces numériques où ses activités ou fonctions font l'objet de perceptions qui, agrégées, produiront un jugement global valant sa réputation. Contrairement à l'identité que l'organisation se forge et qui ne dépend que d'elle (Balmer & Gray, 1999 ; Albert et Whetten, 2004) ou à son image qui résulte de l'opinion que les autres ont d'elle (Dutton et Dukerich, 1991 ; Greyser, 1999), sa réputation est le fruit d'une confrontation de perceptions, d'un débat qui se construit dans les différents espaces et qui obéit à différentes règles du jeu (D. Danet, op.cit, p.108). Face aux nombreuses polémiques, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme doit prendre part aux échanges qui procèdent de l'ensemble de sa perception par le e-public. Sa participation à la communication dialogique pourrait réduire la diversité des opinions et influencer positivement sa perception par les internautes.

3.2. Stratégie de dénégation du MCLU : une réponse défensive à forte exposition réputationnelle et à la contestation morale

Dans le but d'ajuster ou défendre sa réputation, le MCLU adopte une stratégie de dénégation. En contexte de communication de crise, cette approche consiste à nier la responsabilité et à rejeter les accusations. Selon les résultats des investigations, la communication de l'organisation en charge de la gestion du foncier se caractérise par un mode de transmission d'information descendant et un rejet de responsabilité des causes des litiges sur les usagers ou acquéreurs des terrains. Cette posture de communication s'oppose aux logiques interactionnelles de l'espace public numérique qui repose sur la circulation des arguments, la discussion critique et la participation des publics. Selon G. Y. Kouakou (2025, p. 113) « la réputation d'une organisation repose avant tout sur la qualité du dialogue et les relations de confiance qu'elle entretient avec ses parties prenantes ». Dans la même optique que Kouakou, S. Lamarche (2025, p.57) soutient également que « la réputation se révèle donc dans l'interaction entre l'entité et ses parties prenantes ». Pour les auteurs, la construction de la réputation se révèle donc un phénomène de coconstruction. Cette dernière ne proscrie pas les critiques, mais au contraire, la discussion et la remise en cause sont des éléments constructifs qui permettent d'ajuster les pratiques ou de renforcer la crédibilité. Dans le cas de la communication du MCLU, en s'inscrivant dans une logique unidirectionnelle, l'institution peine à s'intégrer pleinement dans l'espace délibératif numérique. L'absence d'une communication dialogique contribue à une déconnexion symbolique entre l'administration foncière et les citoyens. Cette situation amplifie les jugements en ligne et la sanction réputationnelle.

Par ailleurs, l'usage de dénégation par le MCLU influence négativement sa légitimité ou suscite une contestation morale. En effet, d'un point de vue institutionnel, la légitimité réfère à « la perception ou l'hypothèse que les actions d'une entité soient souhaitables ou appropriées dans un système socialement construit de normes, de valeurs, de croyances et de définitions » (S. Lamarche, op.cit, p.52). Au regard de cette acception, la légitimité ne repose pas uniquement sur la performance des organisations, mais surtout sur une appréciation commune de l'action et du comportement institutionnel. Dans le cadre de la gestion de la crise foncière, l'adoption de la stratégie de dénégation suscite une contestation morale portant sur un jugement triptyque : instrumental, relationnel et moral. Sur le plan instrumental, les jugements reposent sur une logique utilitariste. Le public virtuel évalue l'institution, surtout ces acteurs, sur leurs capacités à atteindre les objectifs fixés par l'État et à produire des résultats efficaces. Au niveau relationnel, les jugements portent sur la mauvaise qualité du traitement accordé aux parties prenantes. La dénégation est perçue ici comme une communication arrogante et méprisante, ce qui renforce les tensions. Au niveau moral, l'évaluation interroge la conformité de l'institution aux normes et valeurs sociales. Ici, les internautes examinent les actions du MCLU conformément à l'éthique, la responsabilité et l'alignement avec l'intérêt général.

3.3. Jugements du tribunal médiatique numérique : un facteur de reconfiguration du pouvoir symbolique du MCLU dans la gestion de la crise

La crise foncière ivoirienne se caractérise par une forte tension qui naît des procédures administratives et s'amplifie par une guerre des récits et opinions en ligne. Dans ce contexte, le tribunal médiatique numérique se présente comme une instance de qualification des faits et des acteurs. Il met en scène un « procès collectif » fondé sur l'agrégation des contenus (posts, commentaires, partages). Les verdicts et sanctions prononcés à l'issue du procès sont traduits par les unités lexicales : « faux et usage de faux » ; « faussaire » ; « fraude » ; « anarque » ; « criminel » ; « magouille » ; etc. La dynamique de ce tribunal médiatique numérique fait penser au vigilantisme numérique évoqué par B. Loveluck (2016) dans lequel l'espace public numérique devient un lieu de dénonciation, mais surtout un instrument de coercition réputationnelle. Pour l'auteur, « des démarches spontanées de dénonciation publique aux actions collectives les plus concertées, le Web est ainsi le théâtre de pratiques qui trouvent leur origine dans des manifestations d'indignation intenses » (p.128). Celles-ci glissent parfois vers des actions revêtant un caractère punitif. Dans le cas ivoirien, la crise s'est encapsulée autour des dénonciations virales et d'accusation publique visant des sentences (« punir » ; « arrêter » ; « juger », « appels à la démission »). La pression de l'opinion contraint le MCLU à recourir à une posture de dénégation ou de contre-attaque, ce qui reconfigure son pouvoir symbolique.

Dans la pensée de Bourdieu, le concept de pouvoir symbolique désigne la capacité d'influencer les perceptions et comportements des individus sans recours à la force physique, souvent par le biais de discours et de représentations culturelles. Selon R. Lenoir (2015) ce type de « pouvoir ne s'exerce qu'avec la collaboration de ceux qui le subissent parce qu'ils contribuent à le construire comme tel », cette soumission étant elle-même le produit d'« un pouvoir, qui s'est inscrit durablement dans le corps des dominés, sous la forme de schèmes de perception et de dispositions (à respecter, à admirer, à aimer, etc.), c'est-à-dire de croyances qui rendent *sensibles* à certaines manifestations symboliques, telles que les représentations publiques du pouvoir ». De l'avis de l'auteur, le pouvoir symbolique est relationnel. Les conditions de sa possibilité sont l'image et la représentation sociale. Dans le cadre de la gestion de la crise, le tribunal médiatique numérique refaçonne la légitimité du MCLU à travers son image perçue dans la crise et les représentations que les citoyens se font de lui.

En effet, en voyant sa crédibilité et son autorité perçue, fragilisées par l'amplification des récits et accusations publiques, l'institution outrepassa ses prérogatives légales pour prendre part aux débats télévisés sur les chaînes de télévision nationale et à l'Assemblée Nationale. Cependant, chaque argument développé par le MCLU à ces débats sont transposés, interprétés, jugés et classés en continu dans l'espace public numérique dominé par l'idée d'arbitraire, de collusion ou d'injustice et des émotions morales, c'est-à-dire celles qui sont « intrinsèquement liées aux intérêts et au bien-être de la société dans son ensemble, ou au moins au bien-être d'un autre individu que l'agent qui les ressent » (R. Jourdeuil et E. Petit, 2015, p.502). Ce mécanisme est d'autant plus puissant qu'il s'inscrit dans une arène de débats et d'opinions typique de l'espace public, mais reconfigurée par les architectures de plateformes. Dans un contexte de crise marqué par des préjudices concrets (perte de terrain, sentiment d'expropriation, insécurité juridique), le tribunal médiatique numérique se positionne comme un moyen d'influence des stratégies du MCLU dans la gestion et la reconstruction de réputation. Autrement dit, la reconfiguration du pouvoir symbolique tient au fait que la gouvernance de crise n'est plus seulement une affaire de décision, mais aussi une bataille de légitimité menée sous les yeux d'un public connecté qui attribue, accuse, compare et sanctionne.

Conclusion

L'analyse de la gestion numérique de la crise foncière en Côte d'Ivoire montre que la réputation institutionnelle constitue un enjeu central de la communication publique à l'ère des médias sociaux. Dans le cas du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, cette réputation se révèle d'abord à travers la mise en récit des litiges fonciers. Les contentieux sont interprétés par divers acteurs qui construisent des versions concurrentes des faits. Ces acteurs assignent à l'institution des responsabilités et produisent des jugements relativement stabilisés (incompétence, opacité, crédibilité). La réputation institutionnelle se manifeste ensuite dans le crédit différencié accordé aux sources. Les contenus portés par des acteurs perçus comme légitimes ou influents structurent davantage l'opinion que les communications officielles, surtout lorsque celles-ci restent enfermées dans une logique juridico-administrative. Ainsi, la réputation dépend moins des faits eux-mêmes que de la capacité à imposer un cadrage interprétatif dominant. Par ailleurs, les controverses en ligne prennent la forme d'un « tribunal médiatique numérique », où l'institution est publiquement jugée à travers des logiques d'accusation et de défense. La réputation se lit ici dans l'issue de ces confrontations : capacité à contenir la critique, à imposer sa version ou, au contraire, à subir une disqualification symbolique. Enfin, elle apparaît dans l'écart entre communication officielle et perception publique. Lorsque les discours institutionnels ne parviennent pas à s'imposer face aux récits concurrents, une perception négative se consolide. Dans ce contexte, les litiges fonciers deviennent des épreuves de légitimité communicationnelle, révélant les limites d'une communication descendante et la nécessité de stratégies plus dialogiques, capables d'agir sur les récits et de restaurer la confiance.

Références Bibliographiques

- BLÉ Raoul Germain, 2009, « La guerre dans les médias, les médias dans la guerre en Côte d'Ivoire », *Afrique et développement*, vol. XXXIV, n°2, pp. 177-201.
- CATTELANI Andréa, SAUVAJOL-RIALLAND Caroline et ALLARD-HUVER François, 2022, *Les relations publiques*, Malakoff, Dunod.
- CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE ET DE MÉDIATION, 2021, « Accusé "tribunal médiatique", levez-vous ! », [en ligne] <https://cdjm.org/2021/03/17/accuse-tribunal-mediatique-levez-vous>, consulté le 15 mars 2026.

- DACHEUX Eric, 2008, « Les trois dimensions de l'espace public », *Recherches en communication*, N°28, pp. 10-27.
- DANET Didier, 2011, « Intelligence juridique et réputation de l'entreprise », *Revue Internationale d'intelligence économique*, n°3, pp. 105-120.
- DARAR Mohamed Ahmed, 2023, *Le tribunal médiatique*, Paris, Edilivre.
- DEBAT Olivier, 2016, « La compliance : une éthique choisie ou subie ? », *Revue juridique Thémis de l'Université de Montréal*, vol. 50, n°3, [en ligne] <https://canlii.ca/t/x9gj>, consulté le 15 mars 2026.
- HABERMAS Jürgen, 1978, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- HINE Christine, 2017, « L'ethnographie des communautés en ligne et des médias sociaux : modalités, diversité, potentialités », in Guillaume Latzko-Toh, et al. *Méthodes de recherche en contexte numérique*, édition ACUP, pp. 77-101.
- JOURDHEUIL Romain et PETIT Emmanuel, 2015, « Émotions morales et comportement prosocial : Une revue de la littérature », *Revue d'économie politique*, Vol. 125, n°4 , pp. 499 – 525.
- KOUAKOU Yao Guillaume, 2025, « Les logiques manipulatoires des relations publiques en contexte électoral en république de côte d'ivoire », *Revue Africaine de Communication*, N°7, pp.105-126.
- LAMARCHE Sophie, 2025, « La co-construction de la réputation : le cas d'un service des ressources humaines et de ses parties prenantes », thèse de doctorat en administration, Université du Québec à Montréal.
- LENOIR Rémi, 2015, « Pouvoir symbolique et symbolique du pouvoir », in GENET Jean-Philippe (dir.), *La légitimité implicite*, Paris, Éditions de la Sorbonne, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.6574>.
- LOVELUCK Benjamin, 2016, « Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction : Auto-justice en ligne et agencements de la visibilité », *Politix*, vol.3, n° 115, pp. 127 à 153.
- MOREL Philippe, 2012, *Communication institutionnelle*, Paris, Librairie Vuibert.
- PANSU Pascal et SARRAZIN Philippe, 2010, « Les théories de l'attribution appliquées à l'éducation : l'efficacité des programmes de reconversion attributionnelle à l'université », in MORCHAIN Pascal et SOMAT Alain (dir.), *La psychologie sociale : applicabilité et applications*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/books.pur.60764>.
- ROSOOR Benjamin, 2012, *Agir sur l'e-réputation de l'entreprise*, Paris, Groupe Eyrolles.
- YÉO Singuê Cynthia Généviève, 2025, « Communication de crise et mécanismes de construction de la confiance numérique : étude contextuelle appliquée au gouvernement ivoirien », *Zaouli*, n°9, vol. 4, pp. 612-638.